



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20230921-04

AR Prefecture

063-200070712-20230921-DBC20230921_04-DE
Reçu le 02/10/2023
Publié le 02/10/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 Septembre 2023 à 16H30

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Date de la convocation : 14 septembre 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 septembre 2023 à 16 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Chantal CHASSANG, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Daniel BALISONI, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Philippe CAYRE, Christophe DOS SANTOS (représente Didier ROMEUF), Mohammed OULABBI.

Membres du Bureau absents excusés :

Rachel BOURNIER, Michel GONIN, Ludovic COMBE, Éric CABROLIER, Georges LOPEZ, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Didier ROMEUF, Hélène BOUDON.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

21

Membre du Bureau représenté :

1

Membres présents sans voix
délibératives : 3

Total votants : 20

PROJET DE STRUCTURATION DU RESEAU DES LIEUX DE LECTURE

Rapporteur : Tony BERNARD-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 12 de loi no. 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire ;
Vu la modification statutaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne adoptée le 30 novembre 2021 et la prise de compétence « La gestion du système d'information documentaire et l'animation du réseau des lieux de lecture publique du territoire ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20220322-60 du 22 mars 2022 approuvant la signature d'un Contrat Territoire Lecture.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) s'est engagée à mettre en place et à faire vivre un réseau intercommunal de lecture publique, en inscrivant dans ses statuts la compétence « Gestion du système d'information documentaire et animation du réseau des lieux de lecture » en novembre 2021, et en signant un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour la période 2022-2024.

A l'issue de la démarche de diagnostic et de concertation croisée (septembre 2022-juillet 2023), un ensemble de pistes de mise en réseau a

AR Prefecture

063-200070712-20230921-DBC20230921_04-DE

Reçu le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

été défini, et sera présenté en Comité de Pilotage du Contrat Territoire

Lecture le jeudi 28 septembre 2023.

Le futur réseau s'articulerait ainsi autour de plusieurs valeurs :

- Une structuration du réseau valorisant la diversité et la complémentarité des lieux, des collections et des personnes
- Une mise en réseau informatique instituant un accès partagé et équitable aux collections
- Un réseau solidaire en tous points

Le projet détaille l'ambition du réseau, ses valeurs, sa mise en œuvre opérationnelle et son calendrier. Il détaille les missions qui incomberont à la Communauté de communes pour faire vivre la lecture publique sur le territoire communautaire et assurer l'accès équitable des habitants à ses lieux de lecture, vus comme des portes d'entrée culturelle (système informatique documentaire, carte unique et inscription gratuite, navette de documents).

Le rôle de proximité des structures municipales et associatives dans leur gestion et choix de collections (avec budget municipal dédié) sera respecté et reconnu.

La convention de partenariat entre la CCTDM et la Commune, présentée en annexe du projet, fixera le socle de répartition nécessaire au bon fonctionnement du réseau. Elle engagera chacune des deux parties, dans un volontariat conjoint entre l'équipe municipale et l'équipe de la structure de lecture publique.

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** la présentation de la version de travail du projet de structuration de réseau de lecture publique du comité de pilotage.

TOTAL VOTANTS : 20

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Abstentions : 0

Membres du Bureau présents : 22

Pour : 20

Contre : 0

Membres présents sans voix délibératives :

Représentés : 1

Non participation : 0

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

